UNIMEV renforce son engagement pour la parité en signant la Charte pour la parité entre les Femmes et les Hommes

Publié le 25/11/2025

Lyon, 3 juillet 2025 : L'Union Française des Métiers de l'Événement (UNIMEV) a officialisé la signature de sa Charte pour la parité, réunissant plus de 28 acteurs du secteur autour d'engagements concrets pour une filière plus inclusive.

La Charte inscrit l'égalité femmes-hommes comme un axe majeur de la RSE et fixe des objectifs chiffrés à atteindre d'ici **2029** :

- Égalité salariale stricte, avec audits réguliers ;
- 40 % de femmes aux postes de direction et dans les instances dirigeantes ;
- 40 % de femmes parmi les dix salariés les mieux rémunérés.

Les entreprises devront transmettre chaque année leurs résultats à UNIMEV à partir de 2027.

Au-delà des chiffres, la Charte impose des actions structurantes : transparence des recrutements, mentorat, amélioration des conditions de travail, sensibilisation aux enjeux d'égalité, et dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Un signal fort adressé à toute la filière

En rassemblant autant d'acteurs clés, la démarche portée par UNIMEV entend agir comme un accélérateur de transformation pour le secteur événementiel.

Cette signature collective réaffirme la volonté de passer des intentions aux **actions concrètes**, afin de bâtir un environnement de travail **plus inclusif**, **plus équitable et mieux représentatif** de celles qui contribuent chaque jour à faire vivre les événements partout en France.